

<https://www.snetap-fsu.fr/La-FSU-alerte-sur-la-degradation-des-conditions-de-travail-des-AESH.html>



La FSU alerte sur la dégradation des conditions de travail des AESH

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : mardi 8 décembre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Lors du CHSCTMEN du 3 décembre, la [FSU](#) a alerté sur la situation actuelle des accompagnant-es des élèves en situation de handicap dont les conditions de travail se sont particulièrement dégradées du fait de la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) en 2019 puis de la crise sanitaire.

Alors qu'ils et elles étaient auparavant majoritairement affecté-es sur un établissement auprès d'un élève, **l'organisation par PIAL a ouvert d'autres perspectives** : affectation sur plusieurs écoles et établissements, élargissement de la zone d'intervention à toutes les communes du PIAL, accompagnement de plusieurs élèves en mutualisant le plus possible, possibilité d'intervenir auprès d'élèves de la maternelle au lycée dans les PIAL inter degrés. L'institution demande aujourd'hui plus d'adaptabilité, plus de flexibilité, plus de mobilité au détriment le plus souvent du service rendu.

Des pressions inacceptables s'exercent sur des personnels sous contrat, déjà confrontés à des conditions d'emplois extrêmement précaires, à temps incomplet et avec des rémunérations très faibles. De nouvelles affectations ou quotités de travail sont imposées par avenant au contrat, sans leur laisser le choix, voire parfois en les menaçant de licenciement s'ils et elles refusent. Cela se traduit par un épuisement moral et une perte de l'estime de soi, l'impression de mal faire son travail qui se manifestent aujourd'hui par une augmentation des demandes de démissions ou de ruptures conventionnelles.

Ces agent-es ont aussi des inquiétudes légitimes sur les **conditions dans lesquelles ils et elles exercent leur mission aujourd'hui**. La spécificité de leur travail au contact direct et étroit avec les élèves qu'ils et elles accompagnent doit être reconnue par la mise à leur disposition d'équipements complémentaires de protection.

La [FSU](#) a demandé lors de cette instance qu'une étude d'impact sur le fonctionnement des PIAL et ses conséquences sur les conditions de travail des [AESH](#) soit réalisée. Elle doit permettre de nourrir la réflexion en lien avec les remontées de terrain.

Aujourd'hui il est urgent que le ministère améliore les conditions d'emploi des [AESH](#), en s'engageant sur la création d'un cadre d'emploi statutaire, une hausse du temps de travail et une amélioration des rémunérations.

Les Lilas, le 08 décembre 2020

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L230xH105/fsu_logo_bleu-5-c8294.png]